

Saint-Pierre et Miquelon

Contexte

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est situé au nord-ouest de l'Océan Atlantique, à 25 km des côtes de Terre-Neuve et aux abords du Golfe du Saint-Laurent. Cette collectivité d'outre-mer est composée de deux îles principales : Saint-Pierre, la plus petite en superficie mais la plus peuplée, et Miquelon constituée de deux presqu'îles principales (Grande Miquelon et Langlade) reliées entre elles, depuis le XVIIIe siècle, par un isthme sédimentaire (tombolo double). La morphologie sédimentaire de type « barrière et étangs littoraux » est caractéristique de l'archipel et les côtes basses meubles occupent un tiers du littoral. Ailleurs, les rivages sont rocheux avec des falaises de roches métamorphiques et volcaniques et de moraines. Avec les bourgs de Saint-Pierre et de Miquelon, le taux d'artificialisation du littoral est de 8%

Enjeux - un archipel riche et préservé

L'archipel présente de nombreux sites à enjeux ; enjeux naturels, historiques, archéologiques ou sociaux (fréquentation par la population locale pour la chasse, la pêche, la cueillette, la promenade,...). La végétation est dominée par des bosquets de Sapins baumiers et d'Épinettes noires ou blanches représentant l'unique forêt boréale du territoire français. Les principaux autres milieux littoraux de l'archipel sont formés de tourbières, de dunes, de lagunes saumâtres et de formations végétales sub-arctiques. L'Isthme de Miquelon-Langlade, long de 12 km, relie les îles de Miquelon et de Langlade. Dans sa partie nord, il abrite la lagune du Grand Barchois, d'une superficie d'environ 1 000 ha, qui joue un rôle essentiel pour la biodiversité locale. Ses bancs de sable et ses plages accueillent notamment la plus importante colonie reproductrice de Phoques veaux-marins du territoire français.

Les rivages et étangs littoraux d'eau douce ou salée de l'archipel accueillent de nombreuses espèces migratrices (Limicoles, Anatidés, Laridés,...). L'îlot du Grand Colombier à Saint-Pierre abrite plusieurs colonies importantes d'oiseaux marins (Macareux moine, Pétrel océanique, Guillemot de Troil, Petit Pingouin, Mouette tridactyle...).

L'Anse à Henry comporte des vestiges paléo-esquimaux et amérindiens témoignant de 5000 ans d'histoire d'occupation humaine. Enfin, l'Anse à Pierre présente un témoignage des débuts de la communication moderne entre le vieux et le nouveau continent avec l'arrivée du premier câble télégraphique transatlantique.

Pressions - les assauts de la mer et du vent

L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon est peuplé d'environ 6000 habitants dont près de 90 % habitent sur l'île de Saint-Pierre. Malgré une densité de population relativement faible, la pression foncière sur le littoral est sensible sur le sud de Saint-Pierre, en voie d'urbanisation rapide avec une tendance des habitants à s'éloigner du centre ville. Sur Miquelon-Langlade, la pression foncière se traduit par l'extension rapide et souvent anarchique du camping-caravaning et des résidences secondaires (la population de Miquelon double avec l'arrivée des estivants à Langlade), en particulier au sud de l'isthme : le village de l'Anse du Gouvernement est en extension à l'est et à l'ouest, le camping-caravaning se développe jusqu'au Camping du Ruisseau Debons.

Sur l'isthme, autrefois divisé en grandes concessions agricoles et maintenant dédié aux activités récréatives, le pâturage par les chevaux en liberté entraîne une accélération de l'érosion sur les espaces dunaires. A l'instar de l'ensemble des côtes de l'archipel, l'isthme subit des dégradations du fait des assauts de la mer et du vent, renforcées par le changement climatique, qui grignotent peu à peu les cordons dunaires et les falaises morainiques. Le bourg de Miquelon implanté à très faible altitude est, quant à lui, directement concerné par l'élévation annoncée du niveau de la mer.

Un début d'intervention récent du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral n'est intervenu dans cet archipel que depuis une dizaine d'années, à la demande des collectivités (Collectivité territoriale et communes). Il protège aujourd'hui plus de 1 400 ha d'espaces naturels sur l'isthme, dont le Grand Barchois qui lui a été attribué (également Réserve de chasse et de faune). La gestion a fait appel à la Commune de Miquelon-Langlade, mais un nouveau gestionnaire doit être identifié.

La chasse est une activité très pratiquée à Saint Pierre et Miquelon et tant la Fédération de chasse que l'ONCFS sont des acteurs impliqués dans la connaissance et la gestion des espaces naturels. Il n'existe pas d'autre forme de protection, à part les Réserves de chasse et de faune sauvage du Cap de Miquelon et du sud de Saint-Pierre.

La collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon est propriétaire de la majeure partie des autres espaces naturels de l'archipel et dispose d'un droit de préemption sur les parcelles privées. Elle porte actuellement le projet de création de la Maison de la nature et de l'environnement à Miquelon.

Orientations stratégiques

L'intervention foncière du Conservatoire visera en premier lieu à conforter le site majeur de l'Isthme de Miquelon. Sur le site, le sentier conduisant à l'observatoire de la Pointe aux Barges, qui a été aménagé pour la découverte du site, pourrait être complété par d'autres projets permettant de mieux valoriser le réservoir de biodiversité que constituent la lagune de Grand Barchois et ses abords.

Si les chevaux en liberté présents sur l'isthme offrent aux visiteurs des scènes pittoresques, une meilleure organisation de ce pâturage est indispensable pour limiter ses effets sur l'érosion. Des travaux de confortement du cordon, engagés depuis 2006, permettent de limiter l'érosion éolienne et de stabiliser le cordon dunaire grâce à des techniques de revégétalisation.

L'impact des colonies de phoques sur les usages traditionnels devra être étudié dans une approche globale du fonctionnement écologique du site.

Les conditions d'accès et de circulation sur le site devront également être redéfinies en partenariat avec le nouveau gestionnaire, en prenant en compte les effets du changement climatique et les prévisions d'évolution géomorphologiques de l'isthme étudiées au cours des dernières années.

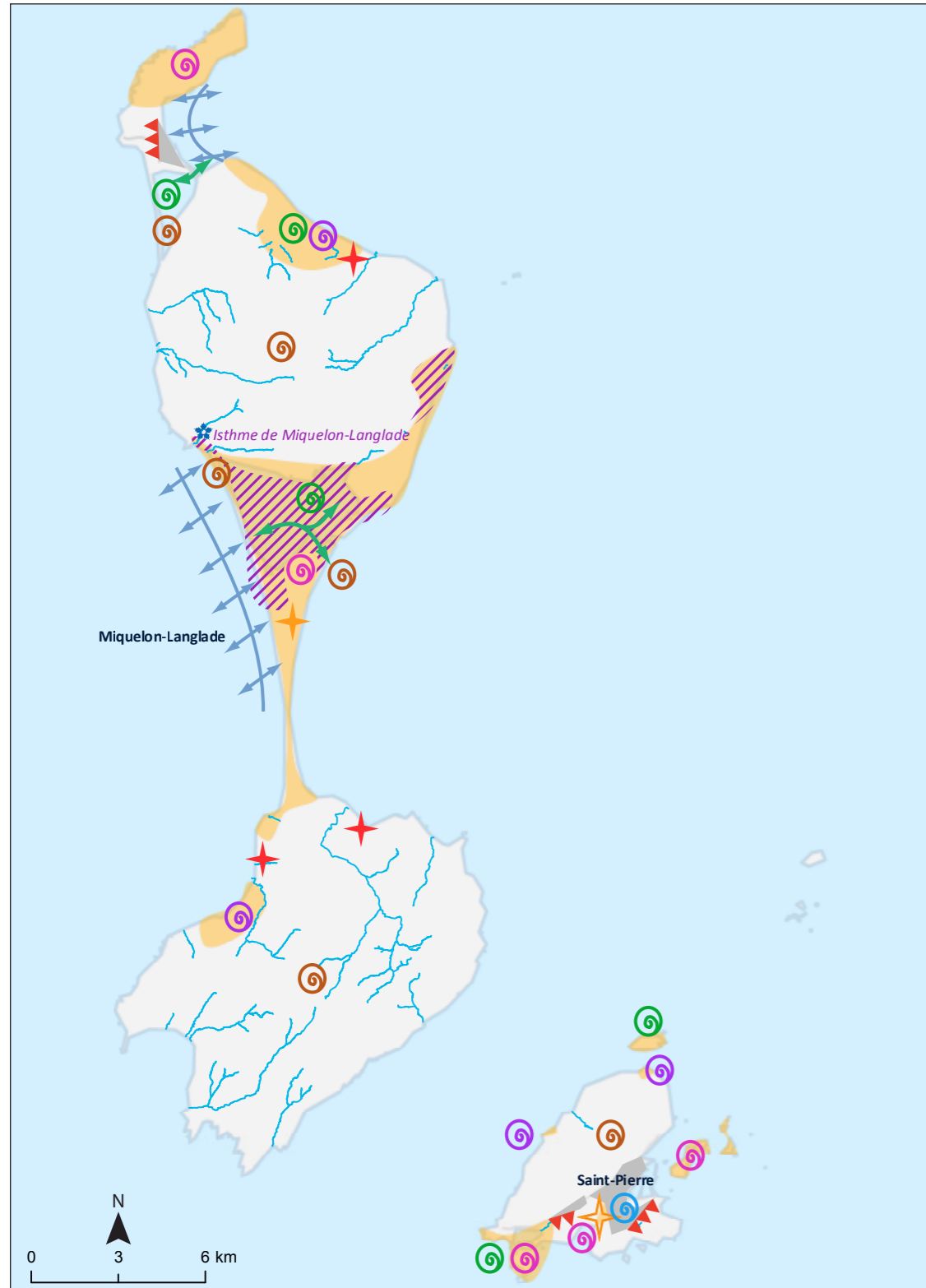
Sur les autres sites d'intervention identifiés, des aménagements légers devront permettre de valoriser le patrimoine culturel (vestiges archéologiques, rôle historique du site,...) et naturel des sites. Le suivi de la faune sauvage devra être renforcé et intégré dans des réseaux régionaux et permettre d'orienter les actions de conservation des espèces patrimoniales les plus menacées. Une attention particulière sera portée à la détection précoce et au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

La protection et la valorisation de l'ensemble de ces sites passeront nécessairement par une implication plus forte des collectivités locales dans leur gestion au titre notamment de leurs compétences en matière d'environnement, de développement touristique et d'aménagement du territoire.

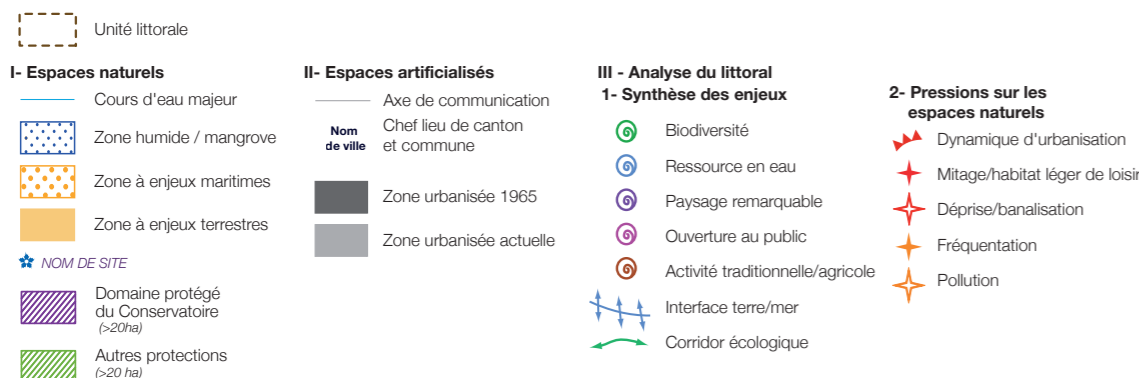
L'action foncière du Conservatoire visera également :

- à contenir l'extension de l'urbanisation sur le littoral sud de Saint-Pierre (Vallée du Milieu et Etang et Pointe de Savoyard) et la cabanisation au nord-ouest de Langlade
- à préserver et valoriser par des aménagements légers un patrimoine archéologique et historique remarquable (Anse à Henry, Anse à Pierre)
- à renforcer la protection des grands sites naturels remarquables appartenant à la collectivité territoriale (Etang de Mirande, Cap Nord de Miquelon, Ile aux Vainqueurs)

Sources : CDL, SAR Guyane, DEAL Guyane

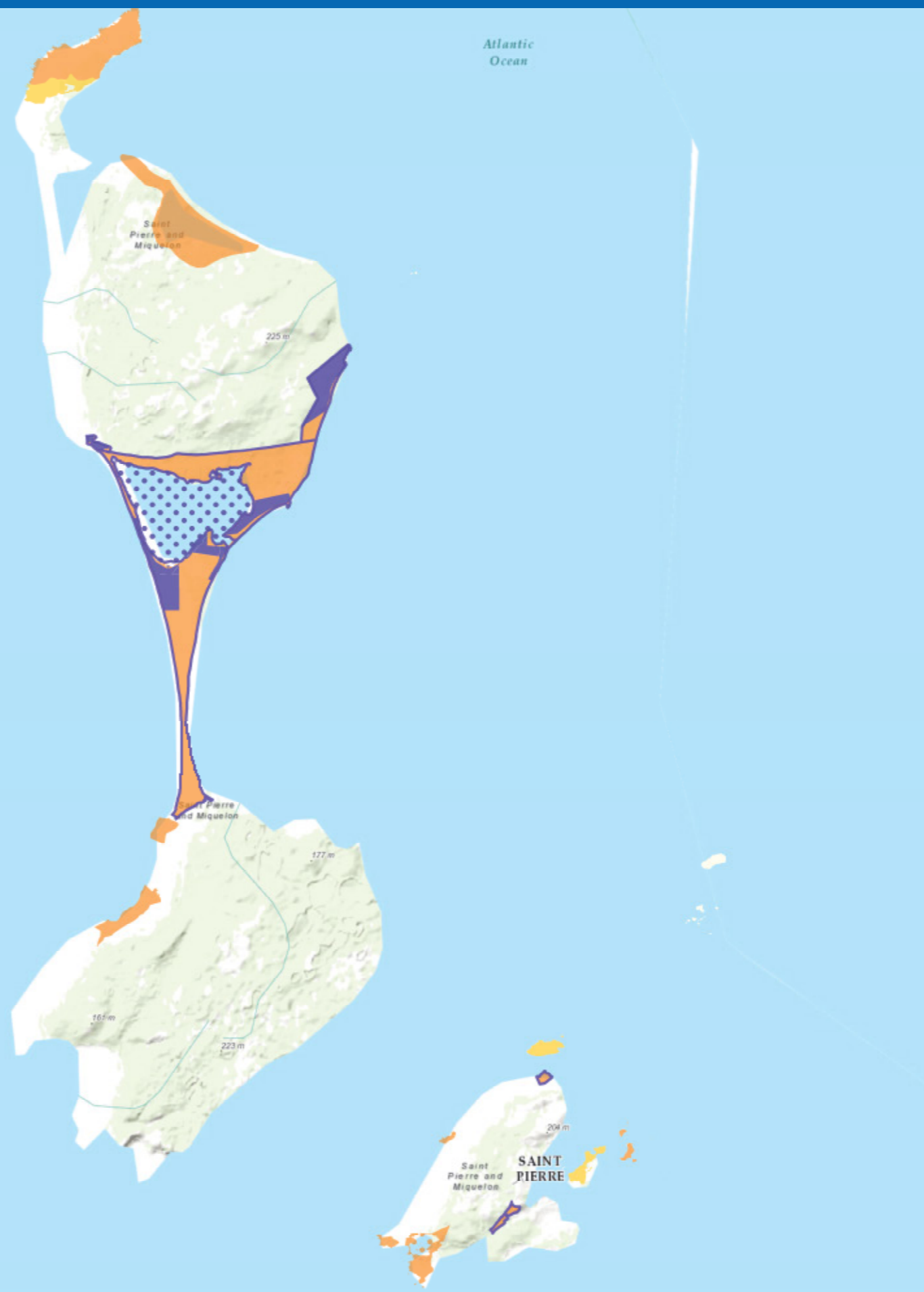







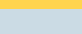
ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS

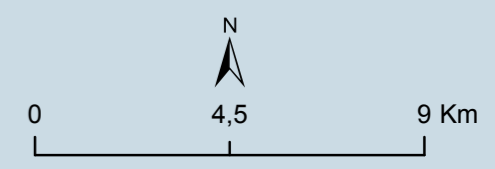


© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

SAINT-PIERRE ET MIQUELON



- Situation au 1er janvier 2015**
-  Périmètre autorisé du Conservatoire
 -  Domaine Protégé du Conservatoire
 -  Domaine protégé DPM/DPF ¹
- Zonage stratégique**
-  Zone d'intervention
 -  Zone d'intervention DPM/DPF ¹
 -  Zone de vigilance



¹ *Domaine public maritime, fluvial ou lacustre*
² *Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier*
³ *Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion*